

Unis ne va pas aussi loin, bien que dans le régime de ce pays, on a parfois renvoyé aux tribunaux des questions de politique interne. Le meilleur exemple qu'on en puisse citer, c'est peut-être la question concernant les délégués au dernier congrès démocratique pour le choix d'un président, dont les tribunaux avaient été saisis l'an dernier. De toute façon, le comité de la constitution avait décidé de ne pas faire de recommandation de ce genre, ne serait-ce que pour cette raison que tous les problèmes d'ordre politique ne sauraient être réglés par un document constitutionnel.

● (1710)

Le bill à l'étude ne traite que de la périphérie de la question du fonctionnement des partis. Il montre quand même le grand esprit d'initiative, le sérieux et l'ampleur des innovations du gouvernement. Les lois traditionnelles sur les élections concernent les candidats, non les partis. C'est sans doute parce que les partis ne sont devenus ce qu'ils sont actuellement que durant le 19^e siècle, et au Canada, ce n'est vraiment que depuis la Confédération, bien que chez nous la surveillance des dépenses d'élection ait été établie, il est vrai, une fois que les partis eurent pris de l'expansion.

Peut-être est-ce en raison du contrôle législatif, mais les abus étaient à peu près inexistantes au niveau des circonscriptions ou des candidats. J'ai le sentiment que cette assertion du moins sera approuvée par la plupart des députés. Les abus qui se sont infiltrés dans notre régime se sont produits tout d'abord au niveau du parti national. Il se peut même qu'ils aient été très peu nombreux au niveau national, exception faite de ceux qui ont été l'objet d'une large publicité, comme le scandale du Pacifique et le scandale de Beauharnois, qui représentent un chapitre important des annales politiques du Canada.

Ce qu'il importe de signaler néanmoins, c'est que nous sommes ignorants de ce côté; même ceux d'entre nous qui passent leur vie au sein de partis politiques ne peuvent, par aucun moyen, savoir comment les partis sont financés au niveau national. Nous ignorons d'où vient l'argent. Nous savons un peu à quoi il sert, car nous en voyons les résultats, mais aucun compte ne nous est rendu au sujet des fonds des partis. Le mystère engendre les soupçons et seule la connaissance des faits permettra aux Canadiens de faire confiance à leur régime politique. Voilà pourquoi j'appuie vivement le nouveau principe de ce bill par rapport au bill proposé l'an dernier, au sujet de la divulgation de toutes les contributions de \$100 ou plus.

Le fait que les contributions doivent être divulguées une fois dépassé un certain seuil, ce qui est peut-être contraire aux principes appliqués, constitue probablement une disposition souhaitable. Personne ne peut sérieusement soutenir qu'on puisse craindre qu'un candidat ou un parti puisse être corrompu par des dons inférieurs à \$100.

Pour en venir à l'autre problème, celui de l'aide apportée aux partis, je dois admettre que j'éprouve certaines réserves quant au financement direct des partis politiques. D'autres députés ont exprimé des réserves analogues. Il ne s'agit évidemment que du financement partiel des partis politiques et pourtant cette question soulève un problème.

J'aimerais d'abord souligner qu'on n'a pas suffisamment compris que le financement des partis politiques fait partie des nécessités de notre régime politique. Un financement insuffisant est aussi dangereux pour la démocratie

Dépenses d'élection

qu'un financement excessif. Un régime de partis exige des fonds suffisants et bien que l'État n'ait pas nécessairement pour devoir de veiller à leur obtention, il est également vrai que si nous voulons aboutir à l'égalité entre les partis politiques qui s'opposent au sein de notre société, les limites qui, dans le cas présent, sont proposées à l'égard des contributions, interviennent de façon primordiale dans ce problème.

A mon avis, la meilleure forme d'aide serait celle du crédit d'impôt que ce bill propose évidemment aussi. C'est une innovation remarquable. Ma seule réserve est qu'elle intéresse la structure interne des partis mais, en règle générale, ce genre d'aide est excellent. Elle permettra aux partis d'avoir la plus large audience possible. L'électeur versant une somme aussi faible que \$2 ou \$5 à son parti se verra accorder un crédit d'impôt, ce qui encouragera les partis à demander à des milliers et peut-être des centaines de milliers d'électeurs de financer le parti politique de leur choix.

Les Américains ont essayé un système un peu différent avec leur déclaration d'impôt sur le revenu. Je crois qu'ils n'ont pas eu beaucoup de succès, du moins la première ou les deux premières années. Je crois qu'ils ont une sorte de système de déductions pour les formules d'impôt. Je crois que la proposition actuelle du gouvernement est la meilleure possible.

Pour ce qui est des paiements directs, les avantages et la compensation des désavantages par les avantages n'ont, à mon avis, pas encore été établis clairement. J'ai récemment envoyé un questionnaire à mes commettants où je leur posais la question suivante:

On a proposé que le gouvernement fédéral paie une partie des dépenses d'élection des candidats politiques aux élections fédérales. Croyez-vous que ce serait une bonne idée si elle était accompagnée d'une limite aux dépenses que peuvent faire les candidats et de l'obligation de divulguer les contributions des partis et des candidats?

De ceux qui ont répondu, soit 2,200 au total, 50,9 p. 100 ont répondu oui, qu'ils appuieraient une telle contribution; 37,6 p. 100 ont dit non, alors que les 11,5 p. 100 restants étaient indécis. En majorité, ils étaient en faveur des contributions. Mais les commentaires dont beaucoup de commettants ont accompagné leurs réponses, tout particulièrement chez ceux qui ont répondu non, ont révélé qu'un grand nombre d'entre eux ne comprenaient pas bien ce qui pourrait se faire. On avait tendance à croire que c'était une pure perte de temps de la part des candidats politiques et surtout de la part des députés. On ferait bien de mieux expliquer ce programme au public, s'il doit être retenu, parce qu'il semble l'avoir plutôt mal compris. Toutefois, ce n'est pas sur ce point que portent mes réserves. C'est sur la mesure dans laquelle il entravera l'exercice réel du principe de la démocratie.

Ce qui est important, à mon avis, c'est que tous les partis aient également accès aux contributions. La proposition concernant le crédit fiscal le garantit, je crois. Pourtant, ne serait-il pas plus souhaitable que le nombre et le montant des contributions reflètent la popularité d'un parti? Avec les garanties que proposent ce système et ce bill, qui, nous l'espérons, sera applicable, le nombre et le montant des dons qu'un candidat ou un parti reçoit devraient véritablement refléter leur popularité. N'est-ce pas là ce que nous aimerions voir dans un système politique démocratique?